

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Félix, régulièrement convoqués en date du 06 juin 2025 se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Dominique SEYFRIED, Maire.

Etaient présents : SEYFRIED Dominique, VANCOMERBECK Véronique, BUTAUD Denis, FAVRE Chantal, MENARD Patricia

Absents : ARMAL Emmanuelle donne pouvoir à BUTAUD Denis
TERRIEN Elia donne pouvoir à SEYFRIED Dominique
CORREIA Carlos donne pouvoir à VANCOMERBECK Véronique

Secrétaire de séance : Véronique VANCOMERBECK

Démissionnaires : HOFFELT Claude, MADEUX Jean-Philippe, MENARD Christine

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 5

Procurations : 3

Date de convocation : 28 février 2025

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 11 avril 2025
- Achat de barrières de sécurité – devis
- Travaux de construction d'une murette (parking de la salle des fêtes) – devis
- Travaux de séparation entre le domaine public et propriété privée – Parking de la salle des fêtes - devis
- Sécurisation du local technique – Pose d'une porte et/ou création d'un mur en parpaings
- Sécurisation du local technique – Pose d'une porte et/ou création d'un mur en parpaings – Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime
- Sécurisation du local technique - Pose d'un rideau métallique - devis
- Questions diverses

PRÉAMBULE : Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame la Maire sollicite l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour ayant pour objet : **Recomposition du conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté en vue du renouvellement général de mars 2026**. Elle précise que ce point sera traité



en fin de conseil, au point n° 5, soit après la sécurisation du local technique – pose d'un rideau métallique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'approuver l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

OBJET : Approbation du procès-verbal du 11 avril 2025

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025.
Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'approuver le procès-verbal du 11 avril dernier.

OBJET : Achat de barrières de sécurité - devis

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que la commune possède déjà 4 barrières de sécurité (police), mais en nombre insuffisants.

Elle propose donc au Conseil Municipal de procéder à l'achat d'une quinzaine de barrières de sécurité supplémentaires afin de pouvoir sécuriser au mieux les manifestations, évènements et travaux ayant lieu sur la commune.

Madame la Maire présente les offres étudiées :

DIRECT URBAIN

- Lot de 15 barrières (14 barreaux) au prix de 829 € HT

ADEQUAT

- Lot de 15 barrières (14 barreaux) au prix de 834 € HT

PRODES

- Barrières (14 barreaux) à l'unité au prix de 60 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres présentées et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition d'achat de barrières de sécurité
 - **D'AUTORISER** Madame la Maire à passer commande de 15 barrières au prix de 829,00 € HT auprès du fournisseur DIRECT URBAIN
 - **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget
 - **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
-



OBJET : Travaux de construction d'une murette (parking de la salle des fêtes) - Devis

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité des travaux du parking de la salle des fêtes il faudrait, pour une question d'esthétique mais aussi de sécurisation du site, procéder à la réfection de la murette dégradée le long du trottoir de la route départementale et propose de la surélevée par la pose d'une clôture en panneaux rigides.

Madame la Maire présente les devis sollicités pour la réfection de la murette :

LAB-THI-BAT - Marsais

- Devis n° 20 225 - réfection du muret d'un montant de 4 994,50 € HT soit 5 993,40 € TTC

BATILESAGE – La Jarne

- Devis n° 120525 - réfection du muret d'un montant de 2 828,00 € HT soit 3 393,60 € TTC

ID VERDE – Prin-Deyrançon

- Devis n° S250321 – Pose d'une clôture en panneaux rigides sur muret d'un montant de 2 947,32 € HT soit 3 536,78 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- **D'APPROUVER** les travaux de réfection de la murette du parking de la salle des fêtes située le long du trottoir de la route départementale
- **D'APPROUVER** le devis n° 120525 de la société BATILESAGE pour un montant de 2 828,00 € HT soit 3 393,60 € TTC
- **D'APPROUVER** la pose d'une clôture en panneaux rigides sur la murette du parking de la salle des fêtes située le long du trottoir de la route départementale
- **D'APPROUVER** le devis n° D250321 de la société ID VERDE – Prin-Deyrançon pour un montant de 2 947,32 € HT soit 3 536,78 € TTC
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget communal 2025.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Travaux de séparation entre le domaine public et propriété privée – Parking salle des fêtes - devis

Madame la Maire indique au Conseil Municipal qu'il faudrait procéder à la séparation entre les parcelles communales (parking de la salle des fêtes) et les parcelles privées contigües.

Madame la Maire propose de délimiter ces parcelles par la pose d'une clôture en panneaux rigides.

Madame la Maire présente le devis sollicité pour la séparation des parcelles communales et les parcelles privées :



ID VERDE – Prin-Deyrançon

- Devis n° S250321 – Pose d'une clôture en panneaux rigides d'un montant de 1 367,41 € HT soit 1 640,89 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- **D'APPROUVER** les travaux de séparation entre le domaine public et propriété privée du parking de la salle des fêtes
- **D'APPROUVER** le devis n° D250321 de la société ID VERDE – Prin-Deyrançon pour un montant de 1 367,41 € HT soit 1 640,89 € TTC
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget communal 2025.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Sécurisation du local technique – Pose d'une porte et/ou création d'un mur en parpaings - Devis

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que suite au vol avec effraction en décembre dernier, il convient de poursuivre les travaux de sécurisation du local technique communal.

Madame la Maire propose trois solutions :

- Création d'une porte de service
- Construction d'un mur en parpaings
- Procéder à la pose d'une porte de service et construire un mur en parpaings

Madame la Maire présente les devis sollicités pour les travaux de sécurisation du local technique :

LAB-THI-BAT - Marsais

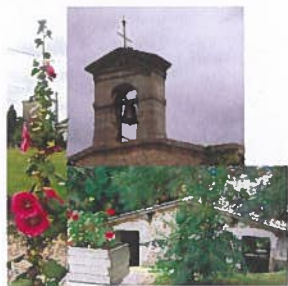
- Devis n° 20 225 – création d'un mur en parpaings d'un montant de 3 235,00 € HT soit 3 882,00 € TTC

CCJ 17 MENUISERIE – Saujon

- Devis n° D-25/03-06134 – pose d'une porte de service en aluminium d'un montant de 3 130,00 € HT soit 3 756,00 € TTC (+ frais d'éco contribution et de gestion d'évacuation et de traitement des déchets de chantier)
- Devis n° DEV00000529 – pose d'une porte double battant 2940 x 2430 en acier d'un montant de 6 900,00 € HT soit 8 280,00 € TTC

Afin de permettre la réalisation de ce projet, Madame la Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental avec le Fond départemental d'aide revitalisation des petites communes à hauteur de 55 % du montant HT (45 % + 10 % communes de Vals de Saintonge Communauté).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de travaux, des devis et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :



- **D'APPROUVER** les travaux de réhabilitation et de sécurisation du local technique par la pose de deux portes à double battant en acier
- **D'APPROUVER** le devis n° DEV00000528 de la société SARL CARDINEAU pour un montant de 7 810,00 € HT soit 9 372,00 € TTC
- **D'APPROUVER** le devis n° DEV00000529 de la société SARL CARDINEAU pour un montant de 6 900,00 € HT soit 8 280,00 € TTC
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget communal 2025.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Sécurisation du local technique – Pose d'une porte et/ou création d'un mur en parpaings – Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime

Madame la Maire expose que par délibération n° DCM 20250613-04 de ce-jour, le Conseil Municipal a validé les travaux de réhabilitation et de sécurisation du local technique.

Lors de cette même séance, Madame la Maire proposait de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du Fond départemental d'aide revitalisation des petites communes à hauteur de 55 % du montant HT (45 % + 10 % communes de Vals de Saintonge Communauté).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Travaux	Montant HT	Financement	Montant HT
Pose d'une porte à double battant 4365 x 2430	7 810,00 €	Conseil Départemental	8 090,50 €
Pose d'une porte à double battant 2940 x 2430	6 900,00 €	Autofinancement	6 619,50 €
Total HT	14 710,00 €	Total HT	14 710,00 €
TVA 20 %	2 942,00 €		
Total TTC	17 652,00 €	FCTVA 16,404 %	2 895,63 €

Vu les travaux et devis acceptés par délibération n° DCM 20250613-04,
Considérant la nécessité de solliciter une aide financière afin de permettre la réalisation de ce projet,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter le Conseil Départemental au titre du Fond Départemental d'aide revitalisation des petites communes à hauteur de 55 % du montant HT (45 % + 10 % communes de Vals de Saintonge Communauté),
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget communal 2025.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.



OBJET : Sécurisation du local technique – Pose d'un rideau métallique - Devis

Madame la Maire expose au Conseil Municipal dans la continuité de la sécurisation du local technique, il convient de renforcer la protection du local technique.

Madame la Maire propose de sécuriser le site par la pose d'un rideau métallique.

Madame la Maire présente les devis sollicités pour les travaux de sécurisation du local technique :

NOLA 79 – La Crèche

- Devis n° DEV55133103481 – Pose d'un rideau métallique d'un montant de 7 700,00 € HT soit 9 240,00 € TTC

DEFI POITOU CHARENTE - Rouillac

- Devis n° PCDV016274 – d'un rideau métallique d'un montant de 7 236,94 € HT soit 8 684,33 € TTC

CCJ 17 MENUISERIE – Saujon

- Devis n° D-25/03-06134 – Pose d'un rideau métallique d'un montant de 6 080,26 € HT soit 7 296,31 € TTC (+ frais d'éco contribution et de gestion d'évacuation et de traitement des déchets de chantier)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis et en avoir délibéré avec 0 voix pour, 8 contre et 0 abstention, décide :

- **DE REFUSER** les travaux de sécurisation du local technique par la pose d'un rideau métallique
- **DE NE PAS APPROUVER** de devis

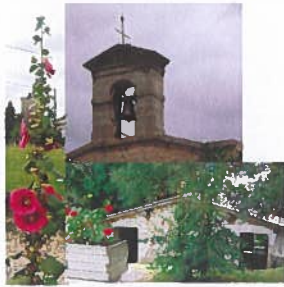
OBJET : Recomposition du conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté en vue du renouvellement général de mars 2026

Madame la Maire expose que les communes ont jusqu'au 31 août 2025, six mois avant les élections locales, pour s'accorder sur la répartition des sièges du Conseil de leur intercommunalité en vue de la mandature 2026-2032. Lorsqu'un conseil Communautaire doit être recomposé, la loi prévoit que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon deux modalités distinctes :

1. Par application des dispositions de droit commun (II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT)
2. Par accord local (I de l'article L.5211-6-1 du CGCT)

Les choix retenus par les élus au plus tard le 31 août 2025 s'appliqueront à partir des élections locales de 2026 jusqu'en 2032, sans possibilité pour les nouvelles équipes de réviser cette nouvelle répartition des sièges.

Cette nouvelle répartition doit être adoptée par la moitié des Conseils Municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des Conseils Municipaux regroupant la moitié de cette même population totale, majorité qui doit comprendre le Conseil Municipal de la



commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres.

Si un accord local a été valablement conclu, le Préfet constate par arrêté la composition qui en résulte. A l'inverse, si aucun accord local n'a été conclu avant le 31 août 2025 et suivant les conditions de majorité requises, le Préfet constate la composition résultant du droit commun.

L'arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre lors du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, en application d'un accord local ou non, est pris au plus tard le 31 octobre 2025 et entre en vigueur lors de ce renouvellement général, c'est-à-dire en mars 2026.

A cet égard, les communes membres de Vals de Saintonge Communauté ont reçu par la Préfecture la répartition des sièges par commune au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- **DE CONFIRMER** le principe de recomposition du Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté pour la mandature 2026-2032 selon l'application des dispositions de droit commun (II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT), portant ainsi le Conseil Communautaire à 139 conseillers communautaires.

Questions diverses :

- Madame la Maire informe que suite aux travaux d'extension du parking de la salle des fêtes, le cendrier a disparu. Elle propose donc de le remplacer par l'achat d'un pot de fleur en pierre avec du sable.

- Madame la Maire propose l'achat d'un distributeur de sacs à déjections canines pour le parc de jeux aux « Square des Bambous ». En effet, des déjections sont fréquemment retrouvées aux abords des jeux.

- Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier notifiant des aboiements de chiens à « La Fontaine » a été déposé en mairie, et donne lecture du courrier. Elle ajoute aussi qu'une pétition comportant 14 signatures a été déposée en mairie pour nuisances et trouble du voisinage suite aux aboiements de chiens intempestifs et récurrents dans une propriété du bourg, et donne lecture de la pétition.

- Madame la Maire interroge les membres du Conseil Municipal sur des idées de menu pour le repas du 14 juillet. Les propositions : Paëlla, cochon à la broche, jambon à la broche, haricots blancs ou haricots verts, frites... Aussi, Madame la Maire rappelle les tarifs 2024, et propose de les modifier ainsi :



	2024	2025
Adulte	8 €	10 €
Adulte hors-commune	12 €	15 €
Enfants (- 12 ans)	4 €	5 €

Menu retenu : Entrée – Jambon à la broche – Haricots blancs – Fromage – Salade verte – Café gourmand

Madame la Maire sollicite l'aide des membres du Conseil Municipal pour la mise en place, la décoration et le service.

- Madame la Maire informe que pour l'organisation de la soirée des nocturnes en Vals de Saintonge le 1^{er} août 2025, la commune doit prévoir la présence de foodtrucks, la location de groupes électrogènes, des repas midi et soir pour les artistes et techniciens, ainsi que la location de toilettes sèches. Elle précise que le stade sera utilisé comme parking principal et sollicite l'aide des membres du Conseil Municipal pour l'organisation le jour J (gestion des parkings, table de tri des déchets...). Madame la Maire ajoute que concernant la communication, la Cdc des Vals de Saintonge se charge des affiches, des flyers et parution dans la presse locale, et que la commune se charge de la diffusion sur Panneau Pocket et le site internet.

- Madame la Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur le Maire de Marsais sollicitant la pose de panneaux de STOP rue de l'hôpital à Beaumont. Madame la Maire ajoute que la rue de l'Hôpital étant une route départementale, elle a pris contact auprès du Conseil Départemental afin d'être conseillée. Elle précise qu'un rendez-vous a été fixé le 16 juin 2025 afin d'échanger à ce sujet.

- Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à la commune par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ayant pour objet la modification du taux d'exonération partielle de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB) concernant les terres agricoles de 20 % à 30 % à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle explique que cela occasionne une baisse des recettes prévisionnelles de la commune de 4 480 € environ.

- Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en concertation avec ses adjoints, il a été envisagé d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de mairie. En effet, il a été constaté une surcharge de travail due à certaines missions et dossiers de plus en plus chronophages. Il est proposé de modifier le poste actuellement fixé à 14,50/35^{ème} par 18/35^{ème}. Les membres du Conseil Municipal répondent favorablement à cette proposition. Madame la Maire ajoute que lors de la prochaine séance, le Conseil Municipal devra délibérer sur l'ouverture de poste pour la modification du temps de travail, puis après le retour du comité social technique du Centre de Gestion, il devra délibérer pour la fermeture du poste actuel.

La séance est levée à 22h40.

La Maire,
Dominique SEYFRIED

La secrétaire,
Véronique VANCOMERBECK

